

Beychac, le 18 décembre 2017

A l'attention
des viticulteurs du canton
de LUSSAC

Cher(e) Collègue,

Nous vous invitons à participer à la réunion d'information du Syndicat Viticole des Bordeaux-Bordeaux Supérieur en présence de **Bernard FARGES**, *Président du Syndicat* accompagné d'Administrateurs et de permanents de différents organismes girondins.

Réunion le :

**Jeudi 04 janvier 2018 à 17 h 30
à l'UCVA à COUTRAS**

ORDRE DU JOUR

- Récolte 2017,
- Economie (cours du vrac, gestion du marché),
- GDON des Bordeaux,
- Dossiers d'actualité : mesures gel, Etats Généraux, EPI, étiquetage, cartographie des terroirs, mesures agro-environnementales, aide OCM FranceAgriMer,
- Elections,
- Questions diverses.

ENEZ NOUS RENCONTRER ! Nous sommes à l'écoute de vos observations.
**CE RENDEZ-VOUS EST IMPORTANT AFIN QUE VOUS SOYEZ
INFORME(E) DES DOSSIERS EN COURS, POUR CELA VOTRE
PRESENCE EST INDISPENSABLE.**

Un « en-cas » convivial clôturera cette rencontre qui permettra de poursuivre nos différents échanges. A cette occasion, si vous le souhaitez, n'hésitez pas à amener une bouteille de votre production afin de la déguster avec le cocktail.

Croyez, Cher(e) Collègue, en l'expression de nos meilleures salutations.

Rappel : Pour les cantons en élection nous attirons particulièrement votre attention sur les modalités de dépôt des candidatures mentionnées ci-jointes.

Je vous demande également en cas d'indisponibilité de renvoyer sans faute votre pouvoir à Planète Bordeaux ou au collègue de votre choix.

Vos Responsables Cantonaux

NOM (facultatif) :Prénom :

Adresse :

.....

QUESTIONS QUE VOUS SOUHAITEZ TRAITER LORS DES DEBATS

.....

.....

.....

.....

CANTON de LUSSAC

✂ _____

POUVOIR

Je Soussigné :

Demeurant à :

Agissant en qualité d'adhérent du Syndicat Viticole Régional donne **POUVOIR** pour voter et élire les Délégués Cantonaux du canton de **LUSSAC**.

FAIT A :

LE :

SIGNATURE :

A retourner à Planète Bordeaux ou à transmettre à un de vos collègues.

Jeudi 04 janvier 2018

ELECTION DU CANTON de LUSSAC

3 délégués sortants – 3 postes à pourvoir

LABORIE Alain	33570 PUISSEGUIN	06 81 87 17 20	ab.laborie@wanadoo.fr
MALLET Delphine	33570 LUSSAC	06 79 27 14 12	dmalletvin@yahoo.fr
MASSART Stefaan	33660 PUYNORMAND	06 32 03 00 66	stefaan.vilatte@wanadoo.fr

Les administrateurs sont notés en gras

Nous vous rappelons le principe des élections des Délégués Cantonaux (1 délégué par 400 ha + 1 délégué pour 100 viticulteurs) ceci se comprend par tranche complète.

Statuts du Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur (Article 8)

"Toutes les candidatures à l'élection de délégué cantonal doivent être déposées au minimum 8 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale cantonale sous la forme d'une lettre adressée au syndicat. Passé ce délai, la liste des candidatures est définitivement close."

Ces candidatures concernent les délégués cantonaux sortants ainsi que les nouvelles candidatures.

"En cas de candidature, les Délégués Cantonaux ne doivent pas, à la date de l'Assemblée Générale Cantonale, avoir 65 ans révolus".